



L'exigence d'établissement est respectée notamment lorsque l'entreprise dispose :

- d'un établissement référencé INSEE où l'entreprise conserve les documents relatifs à son inscription au registre du transport
- de véhicule(s), d'équipements administratifs et d'installations techniques appropriées. (code des Transports et arrêté du 28/12/2011)

## Déclaration d'établissement

(cocher les cases correspondantes et compléter le cas échéant)

Transport routier de marchandises

Transport routier de voyageurs

Je soussigné (e), Nom et prénom :

responsable légal de l'entreprise :

numéro SIREN (si déjà immatriculée) et raison sociale :

adresse du siège :

courriel :

Tél. :

pour faciliter les échanges d'information et contacts avec l'entreprise

### certifie :

① disposer de locaux pour conserver les principaux documents administratifs et de contrôle de l'activité de transport :

au siège de l'entreprise

à l'adresse suivante (établissement référencé à l'INSEE et déclaré comme établissement secondaire) :

② disposer de  véhicule(s) immatriculé(s) affecté(s) à l'activité de transport

③ disposer des équipements administratifs nécessaires à l'exploitation de l'activité de l'entreprise :

au siège de l'entreprise

à l'adresse suivante où je dispose d'un local :

④ disposer des installations techniques appropriées pour assurer l'entretien courant de mon parc de véhicules

au siège de l'entreprise

à l'adresse suivante où je dispose d'un local :

ne pas disposer d'installations techniques et confier l'entretien courant de mon parc de véhicules au

prestataire extérieur suivant (nom et adresse) :

Fait à :	<input type="text"/>
Date :	<input type="text"/>

Signature
-----------